Communauté de communes
Haut-Jura Saint-Claude

PROCES VERBAL

de la réunion du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE

Mercredi 11 Septembre 2013 à 19h00

(Salle des Dolines aux Moussières)

PRESENTS : Francis Lahaut, Yves Poète, François Casagrande, Jean-Jacques Baroni, Chantal Cretin, Roland Couty, Daniel Grenard, Jean-Louis David, Michel Colomb, Christian David, Jean-Yves Comby, Françoise Crespy, Thierry Grenard, Gérard Barut, Guy Perrier, Philippe Passot, Jacques Lançon, Thierry Vidaillet, Jean-Pierre Ackermann, Jean Boujard, Eliane Grenard, Véronique Beaud, Roger Béguet, Jean-François Demarchi, Christian Fournier, Nicole Pedroletti, Alain Duraffourg, Bruno Dutel, Véronique Girault, Michel Bailly, Roman Charpentier, Philippe Gotteland, Jean-Paul Gruet-Masson, Jean-Pierre Jacquemin, Jean-Claude Millet, Jean-Louis Millet, Alain Mouret, Norma Paillissé, André Vialle, Yvan Smaniotto, Ludovic Sonney, Nicolas Gindre, Daniel Monneret, Raymond Chevassu, Jean Greusard, Jean-Daniel Maire, Maxime Morand Mermet,

EXCUSES : Bernard Vuillard, Jean-Pierre Martorell, Claude Mora, Claude Cottet, Jean-Luc Delacroix, Jean-Paul Bernasconi, Bernard Abel, Daniel Burdeyron, Nelly Vaufrey, Alain Waille, Déborah Baroni, Raphaël Perrin, Claudie Pillard, Michel Humbert-Brun, Bernard Faure, Jérôme Fortier,

ABSENT : Néant

POUVOIRS :

Bernard Vuillard a donné pouvoir à Yves Poète, Claude Mora a donné pouvoir à Jean-Jacques Baroni, Claude Cottet a donné pouvoir à Philippe Passot, Jean-Paul Bernasconi a donné pouvoir à Alain Duraffourg, Nelly Vaufrey a donné pouvoir à Alain Mouret, Alain Waille a donné pouvoir à Yvan Smaniotto, Déborah Baroni a donné pouvoir à Ludovic Sonney, Bernard Faure a donné pouvoir à Jean-Daniel Maire, Jérôme Fortier a donné pouvoir à Christian Fournier

Soit 47 présents et 9 pouvoirs soit 56 votants

La convocation pour la séance du 11 septembre 2013, datée du 5 septembre 2013, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de communes Haut-Jura Saint Claude.

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h 15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations et des excuses.

Le Président, Francis Lahaut annonce le prochain conseil communautaire :

- le mercredi 4 décembre 2013 Salle polyvalente des Bouchoux (Très la ville)

Madame Norma Paillissé et Monsieur Daniel Monneret se proposent pour assurer les fonctions de secrétaires de séance, ils sont élus à l'unanimité.

-----ooOoo-----

PRESENTATION PAR M. ALLARD, SOCIETE ACCEO, DU PROJET D'IMPLANTATION

M. Allart de Hees, Président, accompagné de M. Ricard, a présenté l'activité de la société Tadéo/Accéo dont l'implantation est prévue au Bouchoux (ex gendarmerie) et à Bellecombe (dans l'attente de permis de construire).

1 COMMUNICATIONS OFFICIELLES

1-1 Délibérations prises par le Bureau de la Communauté de communes le 5 juin, 26 juin, 17 juillet 2013
1-2 Décisions prises par le Président du n°33-2013 et 43-2013
1-3 Chambre Régionale des Comptes : lettre du 4 juillet 2013 de fin de procédure

M. le Président rappelle la procédure qui a été mise en œuvre par la chambre régionale des comptes, la communauté de communes a donné suite en prenant une décision modificative. L'avis n°13.CB.25 du 4 juillet 2013 a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires avec la convocation.

1-4 Lotissement sur le Monceau à Villard Saint Sauveur : désistement des consorts Burdet

M. le Président fait part du désistement de M. Jean Paul Burdet et de M. Daniel Burdet. La communauté de communes va désormais pouvoir prendre possession des terrains, ce dossier sera présenté lors du conseil communautaire du 4 décembre 2013.

1-5 Prochain conseil communautaire le 4 décembre 2013 aux Bouchoux
1-6 Lotissement Les Orchidées à Avignon les Saint Claude : renonciation

Par délibération du 12 juin 2013 le conseil communautaire avait décidé de céder la parcelle n°5 du lotissement Les Orchidées à Avignon les Saint Claude. La personne intéressée, par lettre du 4 septembre 2013, se désiste.

2 Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 12 juin 2013

En ce qui concerne la délibération 8-4 Médiathèque « tête de réseau » à Saint Claude : accroissement du fond approbation et demande de subvention, M Jean Louis Millet fait remarquer que la retranscription de ses propos peut prêter à confusion.
En effet, M. Jean Louis Millet demandait pourquoi la Communauté de communes achète 2 723 livres dans un premier temps et 13 679 dans un second alors que la délibération indique une nécessité d'acquérir environ 8 000 documents. Une telle acquisition nécessite un investissement important de 361 738 € dont 97 247 € seulement subventionnés soit un financement de la communauté de communes de 264 491 €. Et il s'interrogeait sur les moyens de dépenser une telle somme alors que la médiathèque n'est pas ouverte ? Ne serait-il pas plus judicieux de prévoir un budget de 50 000 € par an dans les prochaines années pour accroitre ce fond ?
Il est lui est rappelé que le procès-verbal précise qu'il y aurait échelonnement de la dépense. En tout état de cause, les acquisitions ne peuvent pas se faire au dernier moment car les travaux préparatoires sont extrêmement importants notamment l'encodage informatique, le catalogage, etc...Il convient d'échelonner sur plusieurs années les acquisitions.

Le compte-rendu du conseil communautaire du 12 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

3 ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Cessions/échange de parcelles chemin des Vergers à Saint-Claude

- Cession à Monsieur et Madame LIZON TATI

Monsieur et Madame LIZON TATI souhaitent acquérir une emprise de 0a58m2 de la parcelle AH 442 (anciennement AH 286 c, en cours de publication) délimitée par bornage du cabinet Colin du 27/03/2008, située au-dessus de leur domicile.
L'estimation des domaines du 04/12/2012 est de 8 € le m2.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de procéder à la cession au prix de 464 €.

- Cession et échange de parcelles avec Monsieur et Madame MEUNIER

Monsieur et Madame MEUNIER souhaitent d'une part acquérir la parcelle AH 441 (anciennement AH 286 lot b en cours de publication) d'une contenance cadastrale de 1a16, délimitée par bornage du cabinet Colin du 27/03/2008 dont l'estimation des domaines du 04/12/2012 est de 8 € le m2
Ils souhaitent d'autre part procéder à un échange entre la parcelle AH 440 (anciennement AH 286 lot a) d'une contenance cadastrale de 1a85, propriété de la communauté de communes et la parcelle AH 361 d'une contenance de 1a82, située rue du Travail, propriété de Monsieur et Madame Meunier.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité de procéder à la cession de la parcelle AH 441, au prix de 928 € et de procéder à l'échange sans soulte de la parcelle AH 440 contre la parcelle AH 361.

3-2 Informatique : conventions avec le SIDEC

La communauté de communes dispose de logiciels pour ses services finances et personnel édités par la société Magnus.

Le SIDEC dispose de services informatiques mutualisés dont font partie les logiciels Magnus.

Il est proposé par conséquent pour la communauté de communes d'adhérer aux services mutualisés qui permette aussi l'accès au SIG (offre de base) et au logiciel FORM (formations informatiques à destination des élus).

Cette adhésion donne lieu au versement d'une cotisation fixée pour 2013 à 3 935.60 € par le comité syndical du SIDEC ; elle fait l'objet d'une convention à intervenir entre la communauté de communes et le SIDEC et aurait une durée de 3 ans.

Il est proposé au conseil communautaire d'adhérer au système mis en place par le SIDEC et d'autoriser le président à signer la convention à intervenir.

Outre cette adhésion aux services mutualisés, le SIDEC offre des prestations à la Communauté de communes en ce qui concerne tout spécialement notamment les logiciels de gestion (Magnus) mais aussi le système informatique d'information géographique ; les modalités d'intervention pratiques sont définies dans une convention.

Là aussi il est proposé d'autoriser le président à signer la convention à intervenir.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les propositions ci-dessus.

4 PERSONNEL

4-1 Tableau des emplois permanents

- création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps complet
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet
- création d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet par suppression de plusieurs emplois de même nature à temps non complet
- suppression d'un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à temps non complet
- suppression d'un emploi d'adjoint technique à temps non complet

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 12 juin 2013 approuvant le tableau des effectifs de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude,
Vu le projet de construction d'une médiathèque nécessitant l'emploi de personnel supplémentaire,
Vu le départ en retraite d'un assistant de conservation du patrimoine à temps non complet,
Vu le recrutement d'un assistant d'enseignement artistique faisant fonction de conseiller aux études,
Vu les emplois d'assistants d'enseignement artistique à temps non complet qu'il convient de supprimer en équivalence à un temps plein suite au recrutement du conseiller aux études,
Vu la nécessité d'assurer un suivi dans la gestion de la salle des Dolines aux Moussières et l'entretien du patrimoine de la Communauté de communes sur le site des Hautes Combes

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de :
- Créer, à compter du 1er septembre 2013, un emploi d'adjoint du patrimoine, à temps complet
- Créer, à compter du 1er juin 2013, un emploi d'assistant d'enseignement artistique à temps complet
- Créer, à compter du 1er octobre 2013, un emploi d'adjoint technique, à temps complet affecté à la salle des Dolines (financé par la suppression du poste de l'agent d'entretien et du poste de contrôleur de badges et la suppression de la prestation de services pour l'entretien de cette salle.

- Supprimer un emploi d'assistant de conservation du patrimoine à temps non complet (53.57 %)
- Supprimer trois emplois d'assistant d'enseignement artistique de 10 h (départ en retraite), 6 h 45 (recrutement sur le poste de conseiller aux études) et 3 h 15 (activité accessoire), soit un total de 20 heures équivalent à un emploi à temps plein.
- Supprimer un emploi d'adjoint technique à temps non complet (4 h).

4-2 Centre de gestion du Jura : organisation des commissions de sélection professionnelle / convention pour le programme pluriannuel d'accès à l'emploi de titulaire : modification à la délibération du 12/06/2013

M. le Président rappelle à l'assemblée que la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 prévoit la mise en place d'un dispositif d'accès à l'emploi titulaire pour les agents contractuels jusqu'au 12 mars 2016. L'article 8 du décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 dispose que le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire détermine, en fonction des besoins de la collectivité ou de l'établissement public et des objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, les grades des cadres d'emplois ouverts aux recrutements réservés, le nombre d'emplois ouverts à chacun de ces recrutements et leur répartition entre les sessions successives de recrutement. Lorsqu'il prévoit l'organisation d'un recrutement réservé sans concours, le programme pluriannuel définit, outre le nombre d'emplois ouverts, les conditions dans lesquelles ces recrutements seront opérés, lesquelles prennent notamment en compte les acquis de l'expérience professionnelle correspondant aux fonctions auxquelles destine le cadre d'emplois d'accueil.
Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire a été soumis préalablement à l'avis du Comité Technique Paritaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,
Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-1293du 12 mars 2012,
Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 12 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d'accès à l'emploi titulaire dans la fonction publique territoriale prévu au chapitre II du titre Ier de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012,
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire réuni le 19 février 2013;

Considérant les besoins de la collectivité et les objectifs de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, il convient de compléter la délibération du 12 juin 2013 par l'ouverture au titre du dispositif de sélection professionnelle, le poste suivant :

Grade et fonctions	2013	2014	2015	2016	Nombre total de postes
Attaché de conservation du patrimoine	1	0	0	0	1
Nombre total de postes par année	1	0	0	0	1

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité :
- de prendre l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à l'information individualisée des agents contractuels employés par la collectivité sur le contenu du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire et les conditions générales de la titularisation.

5 FINANCES

5-1 Budget 2013 : admissions en non-valeur

Budget général :
Malgré les relances de la trésorerie de Saint-Claude, certaines créances sont irrécouvrables notamment pour la redevance ordures ménagères pour un montant de 3 251.35 €

2004 : 50.90 €
2005 : 1050.00 €
2006 : 1400.00 €
2008 : 437.00 €
2010 : 71.45 €
2011 : 242.00 €

Budget annexe « SPANC »
Malgré les relances de la trésorerie de Saint-Claude, certaines créances sont irrécouvrables pour la redevance d'assainissement
Le montant s'élève à 100 € (année 2011)

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité :
- la non-valeur des titres de recettes pour un montant de 3 251.35 € pour le budget général
- la non-valeur d'un titre de recette pour un montant de 100 € pour le budget annexe « SPANC »

5-2 Ski nordique : saison 2013-2014 : redevances

Il y a lieu de fixer le prix des redevances de ski nordique pour la saison d'hiver 2013-2014
Vu les décisions de l'assemblée générale de l'Espace Nordique Jurassien du vendredi 21 juin 2013 sur la politique tarifaire des activités nordiques.
Il est proposé les tarifs suivants pour les activités neige :

Sachant que les tranches d'âges sont les suivantes :
- A partir de 17 ans : adulte
- De 7 ans à 16 ans révolus : jeunes
- Moins de 6 ans : enfant : gratuit

Libellés	Tarifs saison 2013-2014
Pass saison national	
Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux	
Adultes	165 €
Jeunes	37 €
Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux Tous sites nordiques des Montagnes du Jura, et Suisse Romande	
Pass saison montagnes du Jura	
Du 16/09/2013 au 17/11/2013	
Jeune	37 €
Adulte (à partir de 17 ans)	84 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3ème jeune limité à 5 gratuités)	158 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2ème jeune limité à 5 gratuités)	205 €
Pass saison montagnes du Jura	
Du 18/11/2013 au 20/12/2013	
Jeune	37 €
Adulte	94 €
Acquisitions de 2 pass adulte simultanés	178 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3ème jeune limité à 5 gratuités)	163 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2ème jeune limité à 5 gratuités)	215 €
Pass saison montagnes du Jura	
A partir du 21 décembre 2013	
Jeune	37 €
Adulte	104 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3ème jeune limité à 5 gratuités)	163 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2ème jeune limité à 5 gratuités)	215 €
Pass Hebdomadaire montagnes du Jura ou 7 jours	
Jeune	28 €
Adulte	42 €
Famille cas n°1 (1 adulte-gratuité à partir du 3ème jeune limité à 5 gratuités)	98 €
Famille cas n°2 (2 adultes-gratuité à partir du 2ème jeune limité à 5 gratuités)	112 €
Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux Secteur Hautes-Combes, forêt du Massacre, Darbella, Combe du Lac, Belleydoux, Giron	
Pass saison Hautes Combes adultes	
Du 16/09/2013 au 17/11/2013	55 €
A partir du 18/11/2013	65 €
Toutes activités nordiques confondues hors traîneaux Secteur Hautes-combes, forêt du Massacre, Darbella, Combe du Lac	
Pass séance	
Adulte	8 €
Jeune, tarif réduit, mini-prix	5 €
Familles (2 adultes + 2 jeunes)	20 €
Le mercredi hors vacances scolaires, toutes zones confondues	5 €
Tribu à partir de 4 adultes du lundi au vendredi et hors vacances scolaire toutes zones confondues	5 €/personne
2 jours toutes zones confondues	
Adulte	15 €
Jeune	8.50 €
Pass séances 5 jours	35 €
Séance scolaire, colonie ou classe de neige	1.60 €
Pass hebdomadaire balade-raquette montagnes du Jura ou 7 jours	
Adulte	20 €
Pass balade-raquette Haut-Jura Saint-Claude séance	

Adulte	3.00 €
Jeune	1.50 €
Toutes activités nordiques et alpines confondues hors traîneaux Secteur Hautes-Combes, forêt du Massacre, Darbella, Combes du Lac pour le nordique et Lajoux, Les Moussières, la Pesse pour l'alpin	
Pass découverte hebdomadaire multi-activités Hautes-Combes Ski alpin-ski nordique-raquette	
Adulte	85 €
jeune	65 €

A noter : - le tarif réduit est accordé pour les titulaires de la carte avantages jeunes (un tarif réduit sur le tarif séance)

- gratuité aux scolaires (maternelles et primaires) du territoire Haut Jura Saint Claude pendant les horaires scolaires

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité les tarifs des redevances de la saison d'hiver 2013-2014

5-3 Ski nordique : saison 2013/2014 : activités chiens de traîneaux/tarification

La communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a la compétence pour la gestion des activités de chiens de traîneaux, il y aurait lieu de fixer le prix des redevances pour la saison d'hiver 2013-2014.
Il est proposé de maintenir les tarifs de la saison d'hiver 2012/2013 à savoir :

Libellés	Tarifs proposés
journée	15 €
Journée ski jöring	8 €
2 jours consécutifs	26 €
7 jours consécutifs	75 €
Saison amateurs	180 €
Saison professionnel « baptême(*) »	250 €
Saison professionnel « initiation »	800 €
« initiation » journée	50 €/jour

(*) promenade découverte d'une heure et initiation jusqu'à 2 clients par professionnel (maximum 12 chiens)

A l'unanimité, le conseil communautaire se prononce favorablement sur le prix de ces redevances.

5-4 Budget 2013 : fonds de concours 2013 : affectation

Par délibération du 3 octobre 2012, le conseil communautaire avait fixé le montant du fonds de concours attribué à chacune des communes de la communauté de communes. Aujourd'hui il convient après proposition des communes d'affecter ces fonds de concours.

A ce jour, nous n'avons pas reçu les demandes de 6 communes : Chassal, Coiserette, Leschères, Pratz, Septmoncel, et Viry. Par conséquent, une délibération complémentaire sera à prendre lors du prochain conseil communautaire.

Il vous est proposé de donner suite à l'ensemble des demandes qui ont été formulées :

Avignon Les Saint-Claude : (3 981 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 24 janvier 2013, pour le financement de la construction d'un hangar pour tracteur communal d'un montant de 10 624.93 € TTC

Bellecombe : (1 901 €) demande de monsieur le maire de cumuler les fonds de concours 2011/2012/2013 (7 520 €) pour la réfection de la toiture du clocher de l'église intercommunal des Moussières-Bellecombe

Les Bouchoux : (3 067 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 26 juin 2013, pour le financement de l'aménagement de la salle polyvalente d'un montant de 15 000 € TTC

Choux : (1 486 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 13 juin 2013, pour le financement de travaux de voirie Chemin des Cernois d'un montant de 26 727.01 € TTC

Coyrière : (2 176 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 31 mai 2013, sollicitant le cumul 2012/2013 (4 960 €) pour la réalisation de travaux de réfection du captage d'eau potable «La Grosse Pierre» sur le réseau d'eau d'un montant de 20 443.95 € TTC

Cuttura : (4871 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 15 novembre 2012, sollicitant le cumul 2011/2012/2013 (20 389 €) pour la réalisation d'un bâtiment communal d'un montant de 74 693.68 € TTC

Larrivoire : (1 702 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 4 septembre 2013, sollicitant le cumul 2012/2013 (4 377 €) pour la réalisation d'un auvent de la salle de convivialité

Lavans Lès Saint-Claude : (9 829 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, pour des travaux de rénovation de la voirie communale n°4 pour 44 252 € TTC

Molinges : (9 966 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 5 juillet 2013, sollicitant le cumul 2012/2013 (23 408 €) pour des travaux de réhabilitation de la station d'épuration

Les Molunes : (1 100 €) demande de cumul 2012/2013

Les Moussières : (1 542 €) cumul 2011/2012/2013 pour la réfection du clocher de l'église intercommunal des Moussières-Bellecombe

Lajoux : (2 154 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2013 pour la réfection du chauffage de l'église de Lajoux-Mijoux s'élevant à 63 929.26 € TTC financer à hauteur de 50% chacune

La Pesse : (3 514 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 21 mai 2013, pour des travaux d'effacement du transformateur situé au cœur de village pour 156 799.16 € TTC

Ponthoux : (1 990 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 27 juin 2013, pour des travaux de remise en état et d'amélioration du fonctionnement de la réserve incendie pour 4 676.36 € TTC

Ravilloles : (4 479 €) par délibération du 9 juillet 2013, la commune de Ravilloles sollicite l'attribution du fonds de concours pour financer pour partie les travaux séparatifs des réseaux d'eau pluviale et d'eaux usées. Le montant de la dépense prévisionnelle s'élève à 265 935 €, la subvention attendue est de 46 580 €.

La Rixouse : (2 333 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 10 juin 2013, sollicitant le cumul 2012/2013 (6 285 €) pour des travaux d'investissement des extrémités de village (montant à préciser)

Rogna : (1 941 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 26 juin 2013, pour des travaux de voirie : enrobé place de l'Eglise et Place de retournement Rue des Montaines pour 34 086 € TTC

Saint-Claude : (10 376 €) demande formulée par courrier du maire du 23 juillet 2013, pour des travaux de rénovation pour l'accueil des cars de touristes pour 59 225.44 € TTC

Saint-Lupicin : (6 332 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 6 mai 2013, sollicitant le cumul 2012/2013 (26 394 €)et son versement pour la rénovation de 2 façades du groupe scolaire, du remplacement d'une chaudière bois au cabinet médical et du remplacement de 2 vélux dans un studio communal pour un montant total de 104 316.67 € TTC

Villard Saint-Sauveur : (8 656 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 11 juillet 2013, pour des travaux de remplacement de la chaudière du bâtiment mairie/salle polyvalente et la reprise du mur de soutien à la Pérouse pour 21 005.42 € TTC

Villard sur Bienne : (741 €) par courrier du 9 septembre 2013 M le Maire de Villard sur Bienne sollicite l'affectation du fonds de concours 2013 pour une deuxième tranche de travaux relative à la réfection du mur de soutènement ainsi que les travaux d'abord de la mairie, ceux-ci ont été estimés à 91 577 € et ont fait l'objet du fonds de concours 2012.

Vulvoz : (2 805 €) demande formulée par délibération du conseil municipal du 6 juillet 2013 pour des travaux au réservoir (installation d'un système de javellisation de l'eau) pour 19 874 € TTC

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte de donner une suite favorable aux demandes citées ci-dessus.

5-5 Maison de santé la Pesse : modification de la délibération du 12/06/2013

Le conseil communautaire du 12 juin 2013 a sollicité l'immatriculation du budget annexe « maisons de santé », budget assujetti à la TVA.

Or, il apparaît, suite à une réponse du 2 mai 2013 à la question écrite n° 3197 du ministère de la réforme, que toute maison de santé construite sur une commune classée en ZRR, peut bénéficier du FCTVA.

Ainsi, il serait opportun d'inscrire les dépenses du relais de santé la Pesse sur le budget principal et non dans le budget annexe « maisons de santé », budget assujetti à la TVA.
Par contre les opérations de la maison de santé de Saint-Lupicin et de Saint-Claude devront être inscrites dans le budget annexe « maisons de santé », budget assujetti à la TVA.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité l'inscription des dépenses du relais de santé de la Pesse dans le budget principal.

5-6 Subventions aux associations

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'association la Forestière pour la course du même nom de 2013.

Si le conseil communautaire valide cette subvention, le crédit disponible au compte 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » sera de 8 188.00 €.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte l'attribution de cette subvention.

6 ECONOMIE

6-1 Budget annexe des activités économiques : zone de Planchamp à Lavans les Saint-Claude : modification de la délibération du 2/05/2012

Le conseil communautaire du 02 mai 2012 a délibéré favorablement à la cession d'une emprise de parcelle de 3 000m2 au profit de M. et Mme Karahan pour une implantation d'un bâtiment destiné la location de matériel pour « évènementiel », au prix de 5 € le m2 avec une TVA sur marge de 19.60 %, soit 5.98 € TTC.

Le plan de bornage avait été réalisé en fonction de cette demande.

M. et Mme Karahan ont modifié leur demande et désirent à présent, acquérir 4 000 m2.
Par courrier ils se sont engagés à assumer les frais inhérents au nouveau bornage et ont signé le devis établi par le cabinet Colin.

Le conseil communautaire décide, par 55 voix pour et une abstention, de procéder à la cession de 4 000 m2 pour un montant de 23 920 € TTC.

6-2 Budget annexe des activités économiques : projet Accéo : adoption du programme de rénovation de l'ex-caserne de Gendarmerie / demande de subventions : délégation au bureau

Par délibération du 20 mars 2013, le conseil communautaire a décidé d'acquérir l'ex Gendarmerie des Bouchoux en vue de l'installation de la société Accéo.

Par délibération du 3 mai 2013, le bureau par délégation du conseil communautaire a désigné comme maître d'œuvre le cabinet d'architecture Reichardt et Ferreux et le bureau d'étude technique Synaps de façon à établir les modalités et la réalisation des travaux d'aménagement pour accueillir cette société.

Par délibération du 12 juin 2013 le conseil communautaire a voté le permis de construire et autorisé le président à le déposer (fait le 8 août 2013)

Dans la continuité de ces délibérations et afin de ne pas allonger les délais de réalisation de cet équipement, il est proposé au conseil communautaire de déléguer au bureau l'adoption du programme de rénovation de l'ex-caserne de Gendarmerie et la sollicitation des subventions.

Bien évidemment cette délégation ne permettra pas au bureau d'engager l'opération puisqu'il conviendra et cela reste de la compétence de conseil communautaire :
- d'approuver le plan de financement
- d'autoriser le président à signer la promesse de location-vente
- d'approuver les marchés de travaux

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la délégation au bureau quant à l'adoption du programme de rénovation de l'ex-caserne de Gendarmerie et la sollicitation des subventions.

Il est précisé que le projet actuellement s'élève à 1 400 000 € HT, (350 000 € pour l'acquisition auquel s'ajoute les frais divers pour 50 000 € soit 400 000 € et le montant des travaux y compris la maîtrise d'œuvre pour 1 000 000 €).
Est attendue de l'Etat une aide de 220 000 € (au titre de le DETR 2013/2014 dont 70 000 € sont d'ores et déjà acquis) de la part de Accéo le versement d'un loyer annuel de 51 600 € (estimation du service des Domaines) pendant 10 ans. A l'issue de cette période, une soulte de 400 000 € est prévue pour qu'Accéo se rende propriétaire (soit une participation globale de 911 600 €).
Actuellement, nous sommes dans l'attente des subventions du Conseil Général et du Conseil régional.
M le Président précise qu'il a rendez-vous avec Mme la présidente du Conseil Régional le 16 septembre 2013 pour évoquer tout spécialement ce dossier ; M. Jean Daniel Maire espère que le conseil Général pourra atteindre le plafond de 200 000 € (ce plafond peut être dépassé et dépend des financements qui seront obtenus au titre du conseil régional).

6-3 Budget annexe des activités économiques : approbation du projet de la zone d'activité nord de la Pesse

Afin d'accueillir le relais santé, un hôtel d'entreprises et la reconstruction d'un atelier garage municipal, il convient d'aménager la zone nord à l'entrée de l'agglomération d'intérêt communautaire de par les statuts de la Communauté de communes.

Le programme a été dressé suite à l'esquisse CAUE. Il prévoit la déconstruction des bâtiments existants (avec priorité à l'emprise nécessaire au relais santé), la réalisation des VRD pour réalisation d'une plateforme de 7300m2 pour accueillir le stationnement suivant :

- 11 places « véhicule léger » dont une PMR (personnes à mobilité réduite) pour les utilisateurs et usagers du relais de santé
- 65 places « véhicule léger » pour les transits (tourisme notamment)
- 6 places bus « tourisme »
- un arrêt minute

Un maître d'œuvre spécialisé « infrastructures » est à désigner ainsi qu'un Ordonateur – Pilotage – Coordination (OPC) et un coordonateur SPS pour l'ensemble des travaux (y compris relais de santé) par allotissements et conformément à l'article 28 du CMP.

Le coût de cette opération est estimé à 450 000 € HT (y compris le maitre d'œuvre, les missions OPC et SPS, les diagnostics et le contrôle de chantier.

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité le projet de la zone d'activité nord de la Pesse.

M. Christian David, maire de la Pesse précise que la construction des ateliers municipaux s'intègrerait dans l'opération atelier relais sous éventuelle maîtrise d'ouvrage Expansion 39, qu'en aucun cas cela ne constitue une charge pour la communauté de communes. Le loyer à payer à Expansion 39 sera exclusivement à la charge de la commune de La Pesse.

6-4 Budget annexe des activités économiques : zone de Chambouille II et III : acquisition

Acquisition de terrains appartenant à la SCI MONIER et Monsieur GINDRE Léopold

En vue de l'extension de la zone d'activités Chambouille à Molinges, il appartient de procéder à l'acquisition d'un ensemble de terrains en nature de terres agricoles.
La SCI MONNIER et Monsieur Léopold GINDRE ont signé une promesse de vente, le 02/08/2013 concernant les parcelles suivantes pour une surface totale de 1ha45a43ca sur la commune de Molinges

- B175 (1 388 m2)
- B182 (1 623 m2)
- B188 (823 m2)
- B199 (2 446 m2)
- B437 (294 m2)
- B445 (1 166 m2)

- B449 (355 m2)
- B467 (423 m2)
- B471 (4 224 m2)
- B475 (1 801 m2)

Le prix du m2 est de 4.05 € en application d'une convention conclue entre la commune de Molinges et Monsieur Léopold GINDRE en 1989. Il est de 2.29 €/m2 (base de l'accord) divisé par l'indice de référence (Indice du Coût de la Construction) du 4ème trimestre 1988 soit 919 et multiplié par l'indice du 4ème trimestre 2012 soit 1639.

A l'unanimité, le conseil communautaire décide de procéder à l'acquisition de ces parcelles pour un montant de 58 899 € et de donner tous pouvoirs au président à l'effet de signer l'acte de vente qui sera rédigé par l'étude Millet-Buscoz.

M. Jean Louis Millet fait part de son pessimisme concernant le devenir des finances de la communauté de communes.
M. le Président lui précise que les dépenses sont maitrisées ; en ce qui concerne les recettes celle-ci sont inconnues (à titre d'exemple, la totalité des recettes 2013 (dotations de l'Etat et produit de la fiscalité) est en baisse de 200 000 € environ par rapport aux recettes de 2012.
M. Jean Louis Millet souhaite qu'une simulation soit faite de l'impact des emprunts à contracter notamment au titre de la médiathèque tête de réseau et de la piscine, sur l'annuité de la communauté de communes et les dépenses de fonctionnement générées par ces 2 équipements, il souhaiterait que cette simulation soit présentée lors du conseil communautaire du 4 décembre 2013.
M. le Président lui précise que l'excédent de fonctionnement au 31 décembre 2012 était de 2.6 millions, que le FPIC était espéré en augmentation à hauteur de 500 000 € pour 2015-2016 ; toutefois il existe une grande incertitude en ce qui concerne les recettes par exemple le départ de Wittmann : si cette usine n'est pas remplacée, elle engendre une perte de la CFE de 32 000 €.
Par ailleurs, en ce qui concerne la dette ; en 2013, l'annuité est de 1 162 000 € pour le budget principal, en 2019 elle sera de 916 000 € et de 740 000 € en 2020 (ceci bien entendu dès lors qu'aucun nouvel emprunt ne serait contracté).

7 TOURISME

7-1 PDIPR : prise en compte par la communauté de communes

L'ensemble des communes, suite à une nouvelle consultation de la communauté de communes, ont délibéré pour proposer au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées l'inscription des chemins qui présentent un attrait touristique.

De par ses compétences, la communauté de communes a à sa charge la gestion, l'entretien et l'investissement affairant à ce PDIPR.

A l'unanimité, le conseil communautaire accepte cette prise en charge en suivant les décisions des 28 communes soit environ 550 km contre 600 km précédemment.

M. Nicolas Gindre précise que 50 km ont été ainsi gagnés lors des négociations avec les communes. Actuellement, un travail important est effectué avec chacun des référents communaux, les marchés sont signés et la mise en œuvre de la nouvelle signalétique se fera dès l'automne dans la vallée de la Bienne.

7-2 PDIPR : mise en place du dispositif signalétique directionnelle : approbation / demande de subvention au conseil général

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite mettre en place une signalétique directionnelle et d'accueil sur les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR conforme aux prescriptions du Conseil général et du Parc Naturel Régional du Haut Jura.

Le coût est évalué à 65 657.31 € HT soit 76 955.00 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses

Signalétique été des chemins de randonnées	57 692.31 €
Pose de lames de signalétiques	7 955.00 €
TOTAL HT	65 657.31 €
TVA	11 307.69 €
TOTAL TTC	76 955.00 €

Recettes

Subvention espérée du Conseil Général du Jura	32 823.66 €
FCTVA	8 931.00 €
Autofinancement	35 200.34 €
TOTAL TTC	76 955.00 €

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité ce programme et :
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du conseil général du Jura
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier
- d'engager la communauté de communes à prendre en charge la dépense qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

7-3 PDIPR : entretien et balisage : approbation / demande de subvention au conseil général

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite mettre en place un plan triennal pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR.
Le coût pour les trois années est évalué à 31 497.94 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses

Libellés	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Total
Participation versée aux associations	900.00 €	900.00 €	900.00 €	**2 700.00 €**
Entretien en régie directe 25 km x 19.85 €	496.25 €	496.25 €	496.25 €	**1 488.75 €**
Gros entretien en régie directe 400 km x 19.85 €	7 940.00 €	7 940.00 €	7 940.00 €	**23 820.00 €**
Vêtements de travail	100.00 €	100.00 €	100.00 €	**300.00 €**
Petites Fournitures	611.61 €	611.61 €	611.61 €	**1 834.83 €**
Signalétique de remplacement		677.18 €	677.18 €	**1 354.36 €**
Total	**10 047.86 €**	**10 725 .04 €**	**10 725 .04 €**	**31 497.94 €**

Recettes

Libellés	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Total
Subvention espérée du Conseil Général	1 750.00 €	1 750.00 €	1 750.00 €	**5 250.00 €**
Autofinancement Communauté de Communes	8 297.86 €	8 975.04 €	8 975.04 €	**26 247.94 €**
Total	**10 047.86 €**	**10 725.04 €**	**10 725.04 €**	**31 497.94 €**

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'accepter ce programme de fonctionnement triennal
- d'autoriser le Président à solliciter les subventions auprès du conseil général du Jura
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier
- d'engager la communauté de communes à prendre en charge la dépense qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

7-4 Ski nordique : saison 2013/2014 : demande de subvention au conseil général pour l'aide à la gestion des pistes et le traçage de la GTJ

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a pour compétence dans ses statuts notamment à l'article 5-1-2-2 tourisme : le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison.

Le Département du Jura apporte une aide au fonctionnement des sites nordiques et à l'entretien de la G.T.J. à ski nordique par une subvention aux associations et aux collectivités territoriales.

Il est proposé de solliciter le Département du Jura pour une subvention de 3 493.75 € pour le fonctionnement du secteur nordique et une subvention de 4 693.00 € pour l'entretien de la GTJ pour 2013-2014.

Sachant que cette demande de subvention doit être validée par Jura Nordique.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à présenter au Département du Jura un dossier de demande de subvention pour l'entretien des sites nordiques et l'entretien de la GTJ pour 2014.

7-5 Ski nordique : saison 2013/2014 : activités chiens de traîneaux : demande de subvention au conseil régional dans le cadre de l'appel à projet « tourisme de nature »

Lors du conseil communautaire du 24 avril 2013, la communauté de communes a présenté un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'appel à projet « Tourisme de nature» à la Région de Franche-Comté pour l'amélioration et la valorisation des chemins de randonnée et des sites d'activité nordique pour un montant de 400 000 €.

Le jury de sélection de la Région Franche-Comté réunit le 25 juin 2013 a retenu l'amélioration et le développement des activités de chiens de traîneaux.

Ainsi, il y a lieu de présenter un nouveau dossier.

Le plan de financement pour les travaux pour les activités de chiens de traîneaux serait le suivant :

Dépenses :	
Travaux pour aires d'accueil, parking, bornes électriques	23 000.00 € HT
Travaux pour création d'une nouvelle piste d'initiation	2 000.00 € HT
Equipement des points de départ d'une aire de stationnement	25 000.00 € HT
TOTAL	50 000.00 €
TVA (19.60%)	9 800.00 €
TOTAL TTC	59 800.00 €
Recettes	
Subvention espérée du conseil régional	20 000.00 €
FCTVA	9 258.00 €
Autofinancement de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude	30 542.00 €
TOTAL	59 800.00 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'accepter le plan de financement de cette action
- d'autoriser le Président à solliciter la Région de Franche-Comté pour une subvention de 40 %

7-6 Saison 2013/2014 : convention avec l'ESF

L'école de ski français gère deux « fils neige » appartenant à la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude à Lajoux et aux Moussières.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude met à disposition de l'ESF des équipements nécessaires au fonctionnement des aires ludiques de Lajoux et des Moussières (fils neige, modules, piquets de balisage, abri, filets) et en contrepartie l'ESF verse une participation d'un montant de 600 € somme forfaitaire par saison, les années précédentes la somme versée était au prorata du chiffre d'affaires du fil neige de Lajoux.

A l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer la convention à intervenir.

M. le 1er Vice-président précise qu'il est impossible financièrement que l'ESF prenne en charge la totalité au coût réel du damage qui s'élève environ à 10h par semaine.

7-7 Ski nordique : saison 2013/2014 : convention de prestations de services avec les communes de La Pesse, Lajoux, Les Moussières

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude assure le damage des téléskis des communes de Lajoux, la Pesse et les Moussières.
Il est proposé d'actualiser ce tarif à 155 € de l'heure (contre 150 € en 2012/2013).

Par ailleurs, dans un souci de mutualisation et d'esprit communautaire, il est proposé que les communes et la communauté de communes vendent un pass découverte 7 jours qui englobera le ski nordique, le ski alpin et la raquette au prix de 85 € pour les adultes et 65 € pour les jeunes (de 7 à 16 ans révolus), gratuité pour les moins de 6 ans. A titre expérimental la collectivité qui vendra le pass gardera la totalité de la recette, pour ceux vendus dans les points info le reversement se fera à la commune concernée sauf ceux vendus à Saint Claude où le produit sera conservé par la Communauté de communes.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le président à signer la convention à intervenir.

7-8 Ski nordique : saison 2013/2014 : équipement en signalétique des pistes de ski de fond du domaine nordique: demande de subvention

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude souhaite harmoniser et moderniser la signalétique des pistes de ski de fond du domaine nordique. Le coût est évalué à 31 270 € HT soit 37 398.92 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	
Equipement avec pose pour signalétique directionnelle des pistes de ski nordique	31 270.00 € HT
TVA 19.60 %	6 128.92 €
TOTAL TTC	37 398.92 €
Recettes	
Subvention espérée du conseil général	7 817.50 €
FCTVA	5 790.10 €
Autofinancement	23 791.32 €
TOTAL	37 398.92 €

A l'unanimité, le conseil communautaire décide :
- d'accepter ce programme
- d'autoriser le Président à solliciter la subvention auprès du conseil général du Jura
- d'autoriser le Président à signer tous documents concernant ce dossier
- d'engager la communauté de communes à prendre en charge la dépense qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention

8 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

8-1 Projet de santé des Hautes Combes : demande de subvention FEADER (classique) et au Conseil Général

Par délibération en date du 20 mars 2013, le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité le programme du relais santé de la Pesse d'une superficie de 200m2 pour un coût total d'opération (études préalables, travaux, maîtrise d'œuvre, autres prestations intellectuelles) de 420 000 € HT (montant estimé, hors équipement mobilier et à la date de valeur mars 2013).

Une subvention dans le cadre du FEADER « classique » peut être sollicitée ainsi qu'une subvention au Conseil Général.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES : (TTC)	
Coût d'opération	502 320.00 €
RECETTES :	
Subvention FNADT (acquise)	100 000.00 €
Subvention FEADER	105 000.00 €
Subvention Conseil Général	52 000.00 €
Emprunt	167 551.00 €
FCTVA	77 769.00 €
TOTAL	502 320.00 €

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le plan de financement et autorise le Président à solliciter les subventions au titre du FEADER et du Conseil Général

8-2 Projet de santé du Lizon (assujetti à TVA) : demande de subvention

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude conformément à ses statuts s'engage dans la réalisation de maisons de santé sur son territoire.
Une étude financée par la Communauté de Communes sous maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional du Haut-Jura a été réalisée.
De cette étude, il ressort qu'une maison de santé sur l'ex plateau du Lizon est nécessaire, projet initié par la commune de Saint-Lupicin et qui serait repris sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes.

L'agence régionale de santé a labellisé le projet de santé du Lizon.

Le projet de santé de Saint-Lupicin est en cours de finalisation, il serait d'une surface d'environ 427 m2 pour un coût de 900 000 € HT (hors mobilier).

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	
Coût d'opération	900 000 €
Recettes	
Etat-FNADT	100 000 €
Conseil général	110 000 €
Conseil Régional (au titre du contrat de pays)	180 000 €
Emprunt	510 000 €
TOTAL	900 000 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ce programme et autorise le Président à solliciter les subventions au niveau de l'Etat au titre du FNADT, du Conseil Régional de Franche-Comté et du Conseil Général

Aux questions de M Raymond Chevassu, il lui est précisé qu'il convient de distinguer les projets de santé des « maisons de santé » et des cabinets médicaux.
Les cabinets médicaux sont des initiatives purement privées de médecins qui s'associent librement, les communes peuvent si elles le désirent mettre des locaux à leur disposition au prix qu'il leur convient sous forme de location par exemple.
Le « projet de santé » est lui labélisé par l'agence régionale de santé (ARS). Il s'agit de labéliser un projet établi par les professionnels de santé qui sont forcément pluridisciplinaires, généralement regroupés au sein d'une association. Il inclut généralement des actions de prévention. Ce projet de santé ne donne pas lieu forcément à la création d'une « maison de santé ».

Actuellement, 2 projets de santé sont labélisés, celui du Lizon et celui des Hautes Combes. Le projet de santé de Saint-Claude est en cours de labellisation.

Pour ce qui est des « maisons de santé », initialement il était prévu sur les Hautes Combes la réalisation de 2 relais santé ; toutefois, les professionnels de santé renoncent à la création d'un relais santé à Septmoncel. Actuellement est donc en cours la réalisation d'un relais santé sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes à La Pesse.
Par ailleurs, le projet de santé du Lizon donne lieu à la création d'une maison de santé qui fait l'objet de la délibération de ce jour.
Evidemment chacune de ces maisons de santé donnent lieu à des paiements de loyers par les associations porteuses du projet de santé.
Enfin, il est précisé qu'il n'existe pas à ce jour de projet de santé labélisé sur la vallée de la Bienne proprement dite.
M. Jean Louis Millet fait remarquer que l'estimation dans la délibération du coût de la maison de santé du Lizon s'élève à 900 000 € alors que par délibération n°43/1-2 du bureau du 5 juin 2013 le coût prévisionnel donné au maître d'œuvre était de 850 000 €. Il lui est précisé que la différence provient d'une actualisation du coût ; en effet au maître d'œuvre lui a été donné un coût « avril 2013 » or, dans le cadre d'une demande de subvention il est pris en compte le coût estimé au moment de la réalisation effective soit 2 à 3 ans de décalage d'où l'actualisation.

8-3 Rentrée scolaire 2013-2014 – Soutien au RPI La Pesse Les Bouchoux

Par délibération du 23 janvier 2013, le conseil communautaire à l'unanimité avait pris position contre la suppression de certaines classes sur le territoire de la Communauté de communes

Actuellement la rentrée est faite et la suppression de la 4ème classe du RPI La Pesse Les Bouchoux semble être confirmée.

Il n'est nullement tenu compte de l'augmentation prévisible des effectifs du fait que de nombreux jeunes sont actuellement présents sur le territoire.

Le conseil communautaire sait pertinemment que si la classe est supprimée, même si l'effectif vient à augmenter dans les années suivantes cette classe ne sera pas réouverte.

Aussi le conseil communautaire demande aux instances de l'éducation nationale ainsi qu'à M. le Préfet de surseoir à leur décision de supprimer la 4ème classe du RPI La Pesse Les Bouchoux d'un an et d'attendre la rentrée scolaire 2014-2015.

M. Christian David fait part du mécontentement qui existe sur le territoire de La Pesse et des Bouchoux face à la fermeture programmée de cette quatrième classe du RPI. Il s'interroge sur certaines pratiques notamment la mutation d'une institutrice qui semble ne plus avoir de poste. Il demande à M le Président du conseil communautaire que cette délibération soit adressée par lettre recommandée avec accusé réception à M. le ministre de l'éducation nationale.
M. le Président précise qu'il a été choqué par les propos de M. le directeur académique qui avait précisé qu'il n'avait jamais cédé à la pression, ce qui est faux puisqu'il avait maintenu malgré tout le quatrième poste à La Pesse alors qu'il était prévu de le supprimer sans même attendre la rentrée. Il espère que de nouveau M. le directeur académique reviendra sur sa décision en ce qui concerne le maintien de ce quatrième poste.

9 CULTURE

9-1 Conservatoire communautaire de musique : adhésion « conservatoires de France »

« Conservatoires de France » régie par la loi 1901 a pour but de fédérer les conservatoires de musique et permettre des échanges d'informations.

La commune de Saint Claude adhérait à cette association ; dans la continuité la communauté de communes renouvelle à l'unanimité cette adhésion (le montant de la cotisation pour l'année 2013 est de 109 €).

10 SPORTS

10-1 Piscine couverte : approbation du programme / retraits des délibérations AP-CP / constitution d'un jury de concours

Le 20 mars 2013, le conseil communautaire avait accepté la délibération portant autorisation de programme et crédit de paiement pour la piscine couverte.

Ce programme s'élevait à 8 900 000 € TTC et comprenait notamment 6 300 000 € de travaux, 1 500 000 € de maitrise d'œuvre, 500 000 € d'imprévus et d'actualisation, 300 000 € de mobilier ainsi que 250 000 € de travaux pour une nouvelle affectation des vestiaires actuels.

Il vous est proposé aujourd'hui un nouveau programme qui permet de garder ces vestiaires d'été, et de réduire ainsi le coût travaux/maitrise d'œuvre de 7 819 619 € TTC à 6 987 936 € TTC.

De surcroît, il n'y a pas d'affectation nouvelle des vestiaires actuels et le crédit de 250 000 € n'est plus nécessaire.

Il appartiendra à la nouvelle assemblée de mieux dimensionner le poste mobilier et imprévus et aussi de décider du lancement de ce nouveau programme.

Par ailleurs le conseil communautaire avait constitué le jury de concours dans lequel était prévu que siègent 5 conseillers communautaires titulaires et 5 conseillers communautaires suppléants.

Le conseil communautaire décide, par 54 voix pour, 3 voix contre et une abstention :
- de rapporter les délibérations du 20 mars 2013 portant :
    - sur les autorisations de programme / crédit de paiement
    - sur les constitutions du jury

- d'adopter le nouveau programme dont le détail des surfaces et des coûts sont joints en annexe.

Il est précisé à M. Jean Louis Millet qu'il était prévu initialement la non utilisation des vestiaires actuels de la piscine du Martinet. L'ensemble des vestiaires devait être regroupé dans un vestiaire unique dans le programme du nouveau bassin couvert.
Il est proposé dans ce nouveau programme que les vestiaires actuels continuent à être utilisés l'été réduisant ainsi d'autant les vestiaires qui devaient être réalisés pour désormais exclusivement le nouveau bassin couvert. L'économie concerne non seulement les travaux mais aussi la maîtrise d'œuvre soit environ 650 000 €.
Par ailleurs, en ce qui concerne les frais de gestion, ceux-ci s'élèvent à 272 000 € pour la piscine du Martinet, les recettes était de 44 000 € (CA 2012), il est prévu dans l'étude H2O que la totalité des frais de fonctionnement de la piscine bassin couvert et bassin du Martinet actuel s'élèvent à 659 000 € valeur janvier 2013 ; les recettes attendues sont estimées à 243 000 €.

----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 22h.

-----ooOoo-----

Francis Lahaut
Président

Norma Paillissé
Secrétaire

Daniel Monneret
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,
Le 18 septembre 2013

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.